

Notice « Projet Architectural » décrivant le terrain et présentant le projet – PC4 – SAMAZAN  
CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL  
LIEU DIT « TERRES DE CANTET » COMMUNE de SAMAZAN



**CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL  
LIEU DIT « TERRES DE CANTET »  
COMMUNE de SAMAZAN 47250**

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

**Maitre d'ouvrage :**  
**RS PROJET CRE4**  
ZAC des Champs de Lescaze  
47310 ROQUEFORT

**PC4**  
notice décrivant le terrain et présentant le projet  
[Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]

## **1 – ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS**

Il s'agit d'un terrain appartenant à la SEM 47 situé dans la Z.A.C. de Marmande Sud, cadastré en section ZH n° 112 et 132 pour une contenance totale de 115868 m<sup>2</sup>. C'est un terrain sans dénivelé notable actuellement utilisé pour la culture de céréales. Il est desservi par la départementale 289 au Nord, à l'Ouest le long de la limite de propriété, un bassin de rétention sépare le parc photovoltaïque de l'usine de fabrication de contreplaqué "Garnica Plywood". A l'Est, le cours d'eau de L'Avencot délimite une zone boisée de peupliers et au Sud une butte de terre et une haie d'arbustes récemment plantés coupe la vue sur les terrains agricoles cultivés proches et des maisons éloignées.

## **2 – PRESENTATION DU PROJET**

### **a) Aménagement prévu pour terrain**

Le maître d'ouvrage ne prévoit pas de modifier la topographie du site par des travaux de terrassements. Les structures supports des panneaux sont réglables, et évitent les travaux de décaissement. Il est prévu d'égaliser le sol avec herse sur l'emprise du projet, les zones d'implantation des seules constructions (postes de transformation et poste de livraison) seront surélevées de 1.00m par rapport au terrain naturel pour être situées au-dessus du niveau des eaux en cas de crue. Le faible impact de ces constructions n'entravera pas la libre circulation des eaux de ruissellement.

Le trackers est automatisé pour suivre la position du soleil Est-Ouest, cependant il est doté d'un système de sécurité détectant l'eau afin de mettre les modules en position horizontale en cas de crue pour laisser libre la circulation des eaux de ruissellement, les fondations seront dimensionnés afin de pouvoir supporter les variations de pression liés à une crue.

L'ensemble des parties électriques sont hors d'eau.

### **b) Choix retenus pour l'implantation, l'organisation, la composition et le volume de la construction nouvelle**

La totalité du projet organise la mise en place de panneaux photovoltaïques sur une structure type « trackers » simple axe, et reliés entre eux : l'énergie électrique ainsi produite est destinée à la revente.

La composition en plan de masse est liée au type d'exposition des panneaux au soleil, et à leur assemblage : les panneaux (modules de 1.01m sur 2.01 m) sont implantés sur les tables équipées du système de pivotement, l'installation sera composée de blocs, ceux-ci composés de tables comportant un nombre de modules raccordés en série.

Le principe des trackers objets du présent projet est le suivant : les tables sont positionnées selon une orientation favorable par rapport au Sud, le pivotement des modules permet d'obtenir en continu le meilleur rendement en fonction de l'orientation de la course du soleil.

Le module tracker, en position horizontale, (à plat) est d'une hauteur de 2.56 m, au plus haut après pivotement, il est d'une hauteur 4.14m. L'axe de pivotement et les moteurs seront situés à 2.34m du sol, l'ensemble des parties électriques sont hors d'eau.

Posés sur des poteaux métalliques, ancrés dans le sol, ils ne délimitent aucun volume, et constituent un ensemble linéaire de faible hauteur. Les rangées sont espacées, afin d'éviter l'ombre portée d'une rangée sur l'autre.

### **c) Comment sont traités les constructions, clôtures, végétation ou aménagements situés en limite de terrain**

La clôture sera implantée sur le pourtour de la zone d'implantation. Elle sera rigide et composée d'un grillage plastifié (hauteur 2m), soutenu par des poteaux métalliques ancrés au sol grâce à des plots en béton de 30 cm de profondeur. Un portail fermera l'accès au site depuis la D 289. Le poste de livraison sera implanté en limite Nord du terrain à proximité de l'accès à la centrale. Il abritera les cellules de protection, de comptage, et de raccordement au réseau électrique. La vidéosurveillance et la détection périmétrique pourront être prévues pour sécuriser le site.

Les voies de circulations sont prévues d'être aménagées à l'intérieur du site. Nous intégrons l'obligation de clôturer le site pour l'interdire au public.

Les espaces sous trackers seront enherbés et entretenus régulièrement.

Il est prévu la création d'une haie dense paysagère à partir d'arbustes buissonnants persistants et résistant au froid d'essence locale sur la partie Nord en limite de parcelle le long de la D 289, seul axe de vue sur le projet. Elle sera entretenue régulièrement.

Une bêche souple réserve d'eau de 120m<sup>3</sup> sera implantée face à l'accès au site pour un raccordement rapide par les engins de secours aux deux prises d'aspiration.

### **d) Matériaux et couleurs des éléments constituant le projet**

Pour les trackers =

- ossature métallique teinte aluminium naturel
- vitrage clair
- panneaux photovoltaïques teinte gris clair acier

Pour les locaux transformateurs =

- structure maçonnerie
- grilles et portes métalliques et enduits de teinte ocre clair RAL 1015
- toiture terrasse béton

### **e) Traitement des espaces libres**

Ceux-ci correspondent aux espaces résiduels après implantation des trackers

Les espaces seront enherbés, et la végétation broyée dans les allées de circulation.

La haie paysagère prévue en limite Nord sera entretenue régulièrement.

### **f) Organisation et aménagement des accès**

L'accès existant au Nord, depuis la D 289 est conservé, depuis cet accès, la distribution se fait par des voies internes par le biais d'un portail d'accès dont le dispositif d'ouverture sera valider avec le S.D.I.S.